

Irak : des Marocains dans le couloir de la mort

DROITS DE L'HOMME

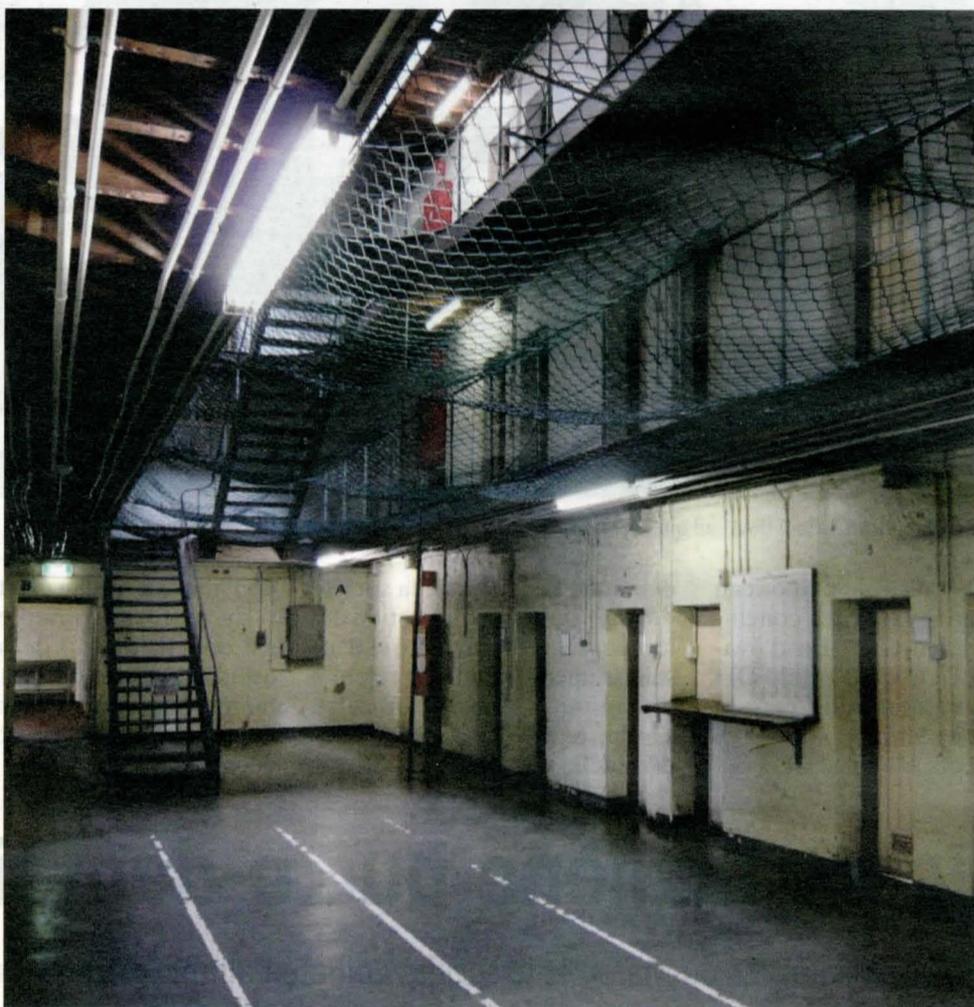
En 2011, l'Irak condamne à mort le Marocain Abdellatif Abdedayem. Deux autres Marocains parmi une dizaine, risquent de connaître le même sort, surtout suite à l'approbation récente de l'exécution de l'un d'eux par le président irakien. L'Observatoire marocain dénonce ces exécutions.

ALAE BENNANI

« Avec colère profonde, l'Observatoire marocain des prisons (OMP, ndlr) suit ce qui arrive aux détenus marocains en Irak, surtout ceux qui risquent la peine de mort, sans la moindre réaction de votre part », peut-on lire dans la lettre que l'OMP a adressée au Chef du gouvernement, au ministre de la Justice, au ministre des Affaires étrangères et de la coopération et au président de CNDH, Driss El Yazami. L'OMP appelle ces derniers à se mobiliser afin de demander à la république Irakienne d'arrêter les exécutions de Marocains détenus dans ce pays.

Appel à mobilisation contre la peine de mort

Mais, que font ces Marocains en Irak ? « À notre connaissance, les personnes en question ont été arrêtées dans le cadre de lutte contre le terrorisme. Elles sont accusées de terrorisme et d'appartenance à Al Qaïda. Elles ont été jugées par les tribunaux de ce pays, qui les a d'ailleurs sévèrement condamnées », nous avance



L'Observatoire marocain des prisons demande aux autorités marocaines de réagir pour sauver les Marocains détenus en Irak et qui risquent d'être condamnés à la peine capitale.

Abdellah Mouseddad, secrétaire général de l'OMP. Si la lettre de l'OMP parle de punition barbare en évoquant la peine de mort, le directeur de l'Observatoire, Abderahim Jamaï, affirme que même si les conditions de détention sont « humaines », la peine de mort ne doit pas être appliquée. Mouseddad parle lui, de « conditions matérielles et morales qui risquent de se détériorer facilement surtout, que les prisonniers sont loin de leurs proches. Nous appelons les autorités irakiennes à respecter les normes des droits humains en matière de traitement des prisonniers ».

Interrogé sur le retard dans la réaction de l'OMP, surtout après l'exécution Abdellatif Abdedayem 2011, Mouseddad tient à préciser : « Non, l'OMP n'a pas tardé à réagir. Il a fallu avoir des informations sûres par rapport à la décision des autorités irakiennes d'exécuter les prisonniers marocains condamnés à mort. Et notre réaction est venue à point nommé pour interpeller les autorités irakiennes de sursoir cette décision mais aussi afin d'inviter les autorités

Elachouri sont condamnés depuis 2007 et le président irakien a signé dernièrement son approbation pour appliquer la peine de mort contre eux, nous confirme une source. « Il faut faire pression sur le gouvernement pour garantir les droits des ressortissants marocains et surtout ceux marginalisés entant que prisonniers. Nous proposons à la république Irakienne d'arrêter toute décision d'exécution des détenus marocains condamnés à mort et aussi d'améliorer leurs conditions de détention. Nous plaidons pour leur extradition vers leurs pays d'origine. L'État marocain, lui aussi, doit réagir, avant qu'un drame n'arrive », plaide Mouseddad

L'ambassadeur irakien confirme l'exécution annoncée

Il y a quelques jours, l'OMP a déposé une demande auprès de l'ambassade irakienne à Rabat, invitant les autorités irakiennes à réagir de manière urgente et empêcher l'exécution des Marocains en Irak. « Nous avons contacté l'ambassadeur irakien au Maroc Hazem Ahmed Mamoud Al Youssoufi qui nous a promis de trouver une issue à ce problème », nous rapporte Jamaï.

Contacté dimanche par le Soir échos, l'ambassadeur est catégorique dans sa réponse : « Il n'y a qu'un seul Marocain qui est condamné à la peine capitale en Irak et s'appelle Mohammed Allouch. Il est accusé de terrorisme et il sera exécuté au moment prévu. Il faut que vous sachiez qu'en Irak, la justice est indépendante comme c'est le cas au Maroc et aucun pouvoir ne peut intervenir contre sa détermination et ses décisions. Sept ou huit autres Marocains sont détenus en Irak mais il est impossible de les transférer au Maroc. Pourquoi ? Et bien, parce qu'il n'existe aucune convention entre le Maroc et l'Irak qui permettrait ce transfert », conclut l'ambassadeur Hazem Ahmed Mamoud Al Youssoufi. ♦

Rabat demande l'arrêt des exécutions

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Nasser Bourita, a reçu samedi à Rabat l'ambassadeur d'Irak au Maroc, Hazim Ahmed Mahmud Al-Yousifi à qui il a remis une lettre adressée par le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Saâd Dine El Otmani à son homologue irakien Hochtari Zebari, où il réitère sa

préoccupation et réclame l'arrêt de ces exécutions. El Otmani, qui suit personnellement ce dossier en étroite collaboration avec les parties concernées par ce sujet, devrait évoquer cette question avec son homologue irakien, en marge des travaux de la 12e réunion ministérielle de l'OCI, qui se tiendra les 14 et 15 août à la Mecque.

« Il n'y a qu'un seul Marocain qui est condamné à la peine capitale en Irak et s'appelle Mohammed Allouch ».

Hazem Ahmed Mamoud Al Youssoufi, ambassadeur de l'Irak à Rabat.